



Fiche méthode 3 : l'ACB : Evaluation des coûts et bénéfices issus de la mise en place du partenariat

Réaliser son Analyse Coûts-Bénéfices (ACB), c'est évaluer les impacts qui découlent de la mise en place du partenariat entre exploitations.

LES FACTEURS A PRENDRE EN CONSIDERATION LORS DE LA REALISATION DE L'ACB

Evaluer l'impact économique

L'impact économique est souvent une priorité. Il dépend bien évidemment de l'objet au cœur du partenariat et se définit par :

- La **quantité** cédée ou récupérée (tonnes de blé, heures de travail, etc.),
- La **qualité** ou des caractéristiques de ce produit (valeurs alimentaires ou fertilisantes, largeur de la faucheuse, puissance d'un tracteur, etc.). Afin d'éviter un éventuel désaccord entre les différentes parties, et pour connaître exactement la qualité d'un produit, n'hésitez pas à réaliser régulièrement des analyses si c'est possible.
- Les **charges et les produits** directement liés à l'objet du partenariat mais aussi indirectement par ses effets sur le système.

Exemple : l'introduction d'une nouvelle culture dans l'assolement modifie la sole et les produits des cultures, impacte les charges de mécanisation fonction des itinéraires techniques, mais a aussi un effet précédent modifiant les charges sur les cultures suivantes, etc.

L'ajout d'un nouvel aliment dans la ration d'un troupeau réduit l'approvisionnement d'un autre aliment mais peut aussi améliorer la santé des animaux et réduire ainsi les frais vétérinaires, etc.

Dans la prise en charge de ces impacts, il ne faudra pas négliger les conséquences sur les charges de mécanisation et sur les charges de personnel. Il sera important d'évaluer le temps investi par chacun afin de s'assurer qu'il n'y ait pas un déséquilibre trop important entre vous et votre partenaire. Si l'un de vous réalise une prestation pour l'autre, elle pourra être « facturée » et impactera le prix ou les proportions d'échange ou être comptabilisée dans une banque de travail.

Il est donc nécessaire d'évaluer au mieux tous ces impacts en se référant aux données existantes.

- L'accès éventuels à des **aides spécifiques** (aide PAC protéagineux, légumineuses fourragères, éligibilité paiement vert et MAEC par exemple).
- La **nécessité d'investir** éventuellement dans du matériel : cellules de stockage, clôtures amovibles, ... et donc d'en évaluer les coûts.

En dehors de cette évaluation économique, le prix ou les proportions d'échanges peuvent être modulés par la prise en compte des impacts sociaux (sécurisation du système en cas de coup dur, pérennisation de la production en AOC, etc.) environnementaux (augmentation du stock d'humus et donc de la durabilité de l'exploitation, etc.).

Evaluer l'impact social

A priori, mettre en place des synergies entre les systèmes, c'est **reconnecter des systèmes voisins** et **recréer du lien** entre les exploitants agricoles. Cette reconnexion peut permettre de :

- **sécuriser les systèmes** de production. Après une 1^{ère} collaboration concluante, cette nouvelle relation peut ensuite donner naissance à une coopération plus étendue : échanges et commercialisations reconduites d'années en années, nouveaux produits, aide pour de gros chantiers, pouvoir compter sur l'autre en cas de difficulté (sécheresse, panne, etc.).
- mieux **maîtriser les coûts** (prix moins fluctuant)
- assurer la **pérennité de son exploitation** (maintien de l'humus, diminuer le phénomène de résistance).

Mais travailler avec quelqu'un et changer ses habitudes, veut aussi donc dire qu'il est nécessaire :

- de **modifier ses habitudes de travail**. Cela va impacter la quantité (augmentation ou diminution des temps de travail) et la qualité de travail mais aussi changer la répartition des pics de travail (pics de chantiers inhabituels : pressage de la paille et épandage du fumier en même temps que les récoltes de fourrages, etc.)

Selon les situations, travailler à plusieurs peut améliorer ou au contraire dégrader la **réactivité** et la capacité d'adaptation (dépendance aux autres mais possibilité d'unir sa force) et la **maîtrise de son système**.

Il est important de veiller à :

- discuter des **risques** pris par chacun pour s'assurer qu'il n'y ait pas un trop gros déséquilibre.
- mettre en place un partenariat en **respectant les contraintes juridiques** existantes. Entre autre, certaines contraintes juridiques sont à prendre en considération (paiement de la CVO, risque de requalification de

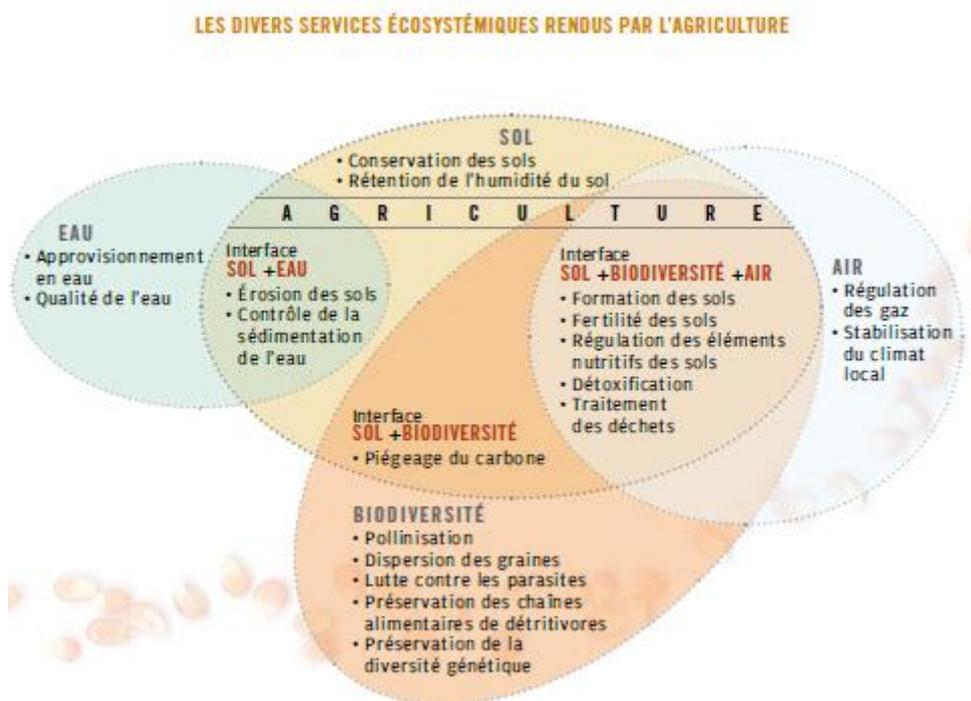
bail, etc.). Pour cela, consultez le guide juridique associé, qui fournit également des fiches pratiques (étiquetage, contrats, etc.).

- Prendre en considération l'impact sur la **gestion administrative** et sur les déclarations (ICPE, PAC, etc.).

Changer ses pratiques, c'est également acquérir de nouvelles compétences et diversifier ses **connaissances**.

Evaluer l'impact environnemental

L'impact environnemental est à prendre en considération. L'agriculture peut rendre des services écosystémiques, soit des services rendus par la nature au profit des activités humaines



Source : les paiements pour service écosystémique, FAO, 2013

Changer les pratiques sur un système d'exploitation va entraîner des impacts environnementaux qui ne se monnaient généralement pas : « *quelle valeur donner à l'humus d'un sol ?* » (M. Dufumier). « *L'évaluation monétaire d'éventuels dommages écologiques peut s'avérer, extrêmement complexe, voire impossible : quel prix mettre à l'humus d'un sol en voie de minéralisation ?* » alors que « *Les vertus des humus sont nombreuses : importants réservoirs nutritifs, ils retiennent aussi l'eau pour les végétaux, ils structurent la terre, la rendent grumeleuse, contribuent à la circulation de l'air et de l'eau, favorisent la pénétration des racines, « contrôlent » l'érosion en maintenant la cohésion des particules de terre* (B. K. Martin).

Ces impacts environnementaux, qu'ils soient positifs ou négatifs, ne se monnaient pas mais ils peuvent assurer la durabilité de l'exploitation et doivent donc être pris en considération.

Pour cela, il est possible d'évaluer les impacts sur :

- **l'eau** : impact sur la qualité de l'eau fonction de la quantité d'intrants (fertilisation, phytosanitaires), impact sur la quantité d'eau stockée (par les haies, par les complexes argilo-humiques, ...), etc.
 - **le sol** : impact sur la qualité (stockage éléments minéraux, carbone, érosion, etc.), sur la fertilité (physique, chimique, biologique), sur la vie du sol, etc.
- la biodiversité** : impact sur la qualité de refuge (prairies, haies, matières organiques), dans ou sur le sol, etc.
- **l'air** : impact sur la diffusion de particules et sur les émissions de GES, à priori, difficile à évaluer mais fonction notamment de la consommation d'énergie (gasoil des tracteurs,...).

LA SITUATION DE REFERENCE, base de la comparaison

Dans l'analyse coûts bénéfiques, il s'agit d'évaluer les avantages (bénéfices) et les contraintes (coûts) économiques, sociaux et environnementaux sur le court, moyen et long terme en comparant deux situations A et B. Dans le cas de la mise en place des partenariats entre exploitations, on évaluera le partenariat entre la situation de départ et la situation avec partenariat.

Il est souvent préférable d'évaluer les conséquences par unité de surface ou de produit des systèmes considérés.

Exemples : - 50 unités d'azote/ha de luzerne implantée, + 100 € de frais culturaux/ha, + 25€/t de pois achetée, etc...

Cela permettra ainsi de facilement faire varier les impacts en fonction des quantités échangées qui sont susceptibles d'évoluer.

Il est ensuite nécessaire de donner quand c'est possible une valeur monétaire aux impacts qui découlent du partenariat. Certains impacts économiques sont faciles à évaluer à partir de factures, mais d'autres sont plus complexes. Pour évaluer le prix de certaines matières, la tâche s'avère plus difficile.

Le bon prix sera celui satisfaisant pour les deux partenaires. Il sera réfléchi à la lumière des autres impacts non économiques répertoriés lors de l'ACB et sera un compromis entre les résultats issus de ces différentes méthodes d'évaluation.

DONNER UNE VALEUR ECONOMIQUE AUX DIFFERENTS IMPACTS DU PARTENARIAT (méthodes)

C'est l'une des étapes les plus délicates du travail. Il faut chercher à donner une valeur monétaire à un maximum d'impacts évalués lors de l'ACB et aux objets du partenariats, et si possible en euro par unité : €/tonne (matière sèche ou matière brute), €/hectares, €/heure,...

Pour cela, vous trouverez ci-dessous des exemples d'aides aux calculs.

L'objectif est de s'aider de ces références pour fixer le prix de transaction qui semble le meilleur compromis en ayant en tête les autres bénéfices et coûts déjà répertoriés.

➤ **Méthode 1 : Calcul du coût de production**

« Combien ça a coûté de produire ces fourrages ou ces grains (céréales, oléagineux, protéagineux) ? »

• Coût de la main d'œuvre

Libre à chacun de définir le coût horaire de la main d'œuvre. Dans les dispositifs de références, les méthodes se basent sur un coût horaire au SMIC ou 1,5 SMIC.

Il est aussi possible de ne comptabiliser que les heures de travail d'un côté et de l'autre pour aboutir à un équilibre, voire d'affecter des coefficients selon les tâches réalisées et d'analyser si les comptes sont équilibrés au final. La différence peut alors éventuellement être « facturée » à partir du coût horaire déterminé.

• Coût du matériel

Dans l'évaluation de l'impact sur les coûts liés au matériel, il est nécessaire de prendre en considération des charges variables, notamment le carburant.

Dans tous les cas, il faudra que vous trouviez les données suivantes par chantier (supplémentaire ou économisé par rapport à votre situation actuelle) :

- Le coût matériel par unité (€/unité) : €/ha, €/botte, €/km, etc.
- La performance du matériel / productivité (unité/heure) : ha/heure, bottes/heure, etc. pour évaluer l'impact sur le temps de travail

Plusieurs références existent pour calculer le coût lié au matériel :

- ⇒ Certaines sont basées sur des résultats observés :
Barème d'entraide sur les sites des chambres départementales d'agriculture et des FDCUMA

- ⇒ Certaines sont basées sur une évaluation intégrant des calculs de charges fixes (amortissement, intérêt de l'argent, assurance, frais de remisage) et de charges variables (entretien courant, carburant, lubrifiant, etc). Barème des coûts du machinisme agricole de l'APCA, guide mise à jour chaque année : <http://www.chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/gerer-son-entreprise-agricole/machinisme/donnees-techniques-et-economiques/>

Ce barème a par exemple été repris dans un outil permettant ainsi d'évaluer les coûts culturels. Il est également repris par les chambres pour établir les barèmes d'entraide départementaux.

Lien à consulter : <http://simcoguide.pardessuslahaie.net/#accueil>

- Coût de production d'un fourrage

- ⇒ Vous devez détailler **votre itinéraire technique** : intrants et tâches réalisées et affectées un coût à chaque item en oubliant pas le coût main d'œuvre et le coût matériel pour la réalisation de l'itinéraire technique. Les coûts intrants sont plus simples à déterminer à partir des factures ou d'un coût moyen sur plusieurs années.

- ⇒ S'appuyer sur la comptabilité, notamment grâce au calcul des charges opérationnelles. Elle fournit également des données intéressantes sur les coûts liés à l'implantation et à l'entretien d'une culture. Il faut cependant prendre en considération une partie des charges fixes.

- ⇒ Exemple d'outil sur lequel s'appuyer : PEREL, Pérenniser l'élevage par l'autonomie fourragère (méthode de calcul et quelques repères)

Lien à consulter : <http://www.perel.paysdelaloire.chambagri.fr/>;

- Les différentes publications **INOSYS réseaux d'élevage** IDELE-chambres d'agriculture disponibles sur les sites de vos chambres d'agriculture ou de l'Institut de l'Élevage

Exemple : <http://www.deux-sevres.chambagri.fr/productions-animales/fourrages.html>

- Coût de production de grains (COP)

- ⇒ Comme pour les fourrages, il s'agit de détailler votre itinéraire technique depuis la préparation du sol jusqu'à la récolte du grain et son éventuel stockage/séchage sans omettre les coûts de main d'œuvre et de matériels associés. Si vous faites appel à des prestations en entreprise pour réaliser tout ou partie de la conduite de la culture, ses coûts seront également à prendre en compte.

- ⇒ S'appuyer sur la comptabilité, notamment grâce au calcul des charges opérationnelles. Elle fournit également des données intéressantes sur les coûts liés à l'implantation et à l'entretien d'une culture. Il faut cependant prendre en considération une partie des charges fixes.

⇒ Vous pouvez également vous appuyer sur l'outil PEREL : Pérenniser l'élevage par l'autonomie fourragère : méthode de calcul et quelques chiffres

⇒ Les réseaux INOSYS grandes cultures fournissent sur certaines régions des références et des méthodes de calcul des coûts.

Exemple : <http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/inosys/cas-types-inosys.html>

➤ **Méthode 2 : Comparaison aux prix du marché**

Les agriculteurs, en commercialisant en direct, peuvent vouloir s'aligner sur le prix du marché afin de ne pas être perdants par rapport à leurs voisins. Si un marché pour ce produit existe, il peut être intéressant de savoir quelle valeur a ce produit.

⇒ Exemple à consulter : <http://www.mesmarches.chambagri.fr/> ou les [cotations FranceAgriMer](#)

⇒ La presse agricole et certains sites internet fournissent le cours de certaines matières premières également

Remarque :

- 1) il n'existe pas de marché pour tous les produits, comme c'est par exemple le cas pour la luzerne.
- 2) Les marchés agricoles sont très fluctuants. Par conséquent, au sein d'une même année et entre les années, les cours peuvent être très différents. Selon le moment où le prix aura été fixé entre les deux protagonistes et le moment de la transaction, les marchés peuvent changer et faire regretter les agriculteurs sur le prix fixé. De plus, s'aligner sur le marché une année défavorable pourraient rendre fébrile l'exploitant à reconduire le partenariat l'année suivante et créer des irrégularités dans les trésoreries. **Il est donc conseillé de lisser les prix sur plusieurs années par exemple cinq ans.**
- 3) Il est aussi possible de s'aligner sur des prix d'acompte proposés par des coopératives et de s'accorder sur un complément de prix en amont ou d'attendre l'évolution des cours. Il est également envisageable de s'aligner sur les cours des matières.
- 4) En l'absence de marchés, il est possible de donner une valeur aux unités NPK pour évaluer la valeur de la paille et des engrais de ferme.

Cas de la paille et des engrais de ferme : La paille peut aussi bien servir de litière en élevage qu'être enfouie sur la parcelle. Les effluents produits en élevage sont utilisés en tant qu'engrais organiques.

Les échanges pailles-fumier existent et sont basés en partie sur les unités NPK qui les composent et le coût de ces unités est fonction du marché. La quantité d'humus ne peut être quant à elle évaluée que quantitativement.

Afin de connaître la composition en NPK de ces produits organiques, vous pouvez réaliser des analyses où vous reportez à la table CORPEN en annexe qui donne des indications selon le produit.

➤ **Méthode 3 : Calcul d'un prix d'équilibre pour maintenir les résultats économiques**

Il est possible que le producteur comme l'acquéreur, ne soit prêt à modifier ses pratiques qu'à la condition de ne pas modifier son bilan économique. Pour cela, il convient de calculer un prix qui permet de maintenir les résultats économiques. Il s'agit dans ce cas de trouver le prix d'équilibre de la matière permettant d'obtenir une marge nette identique avant et après partenariat.

Certains outils précédemment évoqués seront nécessaires pour la réalisation de ce calcul.

Le raisonnement présenté est basé sur l'introduction d'une nouvelle culture et sur l'introduction d'un nouvel aliment dans la ration mais la démarche peut être utilisée sur d'autres situations.

Le principe général est le suivant :

- Description des pratiques actuelles
- Description des nouvelles pratiques consécutives au partenariat
- Evaluation de l'impact sur les charges et les produits
- Reprise du bilan économique avant partenariat auquel sont affectés les soldes de charges et de produits issus du partenariat
- Calcul du prix d'équilibre à partir du solde constaté, rapporté à la quantité du produit

Cette méthode sera fonction des résultats de l'exploitation avant partenariat et de l'ampleur des impacts économiques identifiables.

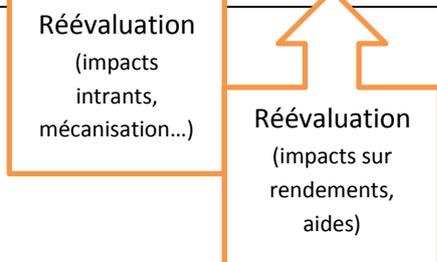
En système grandes cultures

Assolement traditionnel, classique

Culture	Surface (ha)	Charges (€/ha)	Produits	Marge brute/ha	Marge totale
...					
...					

Nouvel assolement

Culture	Surface en ha	Charges	Produits	Marge brute/ha	Marge totale
...					
...					
Nouvelle culture			Prix ???		



B) Bilan des ACB respectives

Vous avez maintenant pour chaque exploitation le bilan de l'ACB.

- *En sommant les changements chez vous et chez votre partenaire, considérez-vous que les impacts sont équivalents, et que dans ce cas la relation est équilibrée ? la coopération est-elle effectivement gagnante-gagnante ?*

C) Ajustement jusqu'à trouver un partenariat équilibré

Si ce n'est pas le cas, il faut ajuster les volumes, la répartition des tâches voire compléter avec une facturation si cela ne vous gêne pas. Il est aussi possible d'imaginer un équilibre sur plusieurs années si par exemple, l'un donne plus au lancement du partenariat et que l'autre récupère son retard ensuite, ou si une production ne peut pas être produite en même quantité chaque année (temps de retour sur une parcelle, variation de la sole de céréales à paille, etc.), l'un prene de l'avance certaines années en prévision des années où l'autre récupérera son retard.

Il est alors possible de réaliser une nouvelle ACB sur la situation modifiée si cela vous semble nécessaire mais quand on fait le choix de mettre en place ce type de pratique, il faut savoir être souple !